

AR PREFECTURE

017-211700257-20151127-20151141-DE
Rsgu le 19/01/2016

EXTRAIT DU REGISTRE Des Délibérations du Conseil Municipal De la Commune d'AUMAGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
De la Charente-Maritime

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13+1 procurator

Séance du 27 Novembre 2015
L'an deux mille quinze
Et le vingt sept Novembre.....
A 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette Commune,
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances,
Sous la Présidence de M. René ESCLOUPIER, Maire,.....

Présents : MM. ESCLOUPIER BERNARD CARRY CERRUTO BOUYER
METAY FOURNIER Mmes HUARD RABAUD ARTS GRYGIEL SAUVION
PICHON-COLIN

M. Alain BILLAUD a donné procuration à M. René ESCLOUPIER

Absents : M. CRESSON

M. Stéphane FOURNIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation

17 Novembre 2015

Date d'affichage

30 Novembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION

**TARIFS LOCATION
SALLE DES FETES**

ANNEE 2016

Grande Salle Petite Salle

TARIFS HIVER DU 1^{er} Octobre au 30 Avril

RESIDENTS, Associations Hors Commune & Agents		
Titulaires de la Commune : Par jour de location.....	165 €	92 €
Par week-End.....	250 €	140 €
NON RESIDENTS : par jour de location..	278 €	133 €
Sans but lucratif :		
-1 ^{ère} Journée.....	278 €	133 €
-Jours suivants.....	165 €	92 €

TARIFS ETE DU 1^{er} Mai au 30 Septembre

RESIDENTS, Associations Hors Commune & Agents		
Titulaires de la Commune : Par jour de location.....	64 €	41 €
Par week-End.....	100 €	65 €
NON RESIDENTS : par jour de location..	170 €	80 €
Sans but lucratif :		
-1 ^{ère} Journée.....	170 €	80 €
-Jours suivants.....	64 €	41 €

Une caution de 300 € sera versée pour chaque demande de location.

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

AUMAGNE, le 30 Novembre 2015

Le Maire, René ESCLOUPIER

R. Escloupier

